FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY



LE CLUB

RÉALISÉ PAR LA COMMISSION DU BÉNÉVOLAT

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Rugby a souhaité donner un nouveau « souffle » à la commission du bénévolat qui doit être un relais important entre tous les dirigeants de nos clubs mais aussi une commission majeure de la F.F.R quant aux différentes propositions de reconnaissance de toutes celles et tous ceux qui œuvrent au développement de notre sport.
Cette commission, souvent peu connue et reconnue par les clubs, a pour mission de vous apporter une lisibilité parfaite au niveau du rôle, de la mission, de **la responsabilité de chacun** et des démarches qui sont les vôtres afin que tous les anonymes qui s 'investissent au quotidien dans tous les clubs, grands ou petits, soient reconnus officiellement par la F.F.R.
Notre société traverse une profonde transformation. Cette mutation, en retour, provoque un bouleversement des structures sociales, des styles de vie et des valeurs.
Le **club peut et doit aider ces mutations.**
Le club : société, association culturelle, sportive, ou autre, **est le cercle où l'on se réunit pour lire, parler, jouer, se divertir...**
Dans ces conditions, le club est reconnu comme une force susceptible de favoriser la mise en place de nouvelles richesses, par exemple celles
– de communiquer,
– de se lier aux autres,
– de faciliter la capacité de travailler en groupe,
– de prendre des décisions,
– d'innover et s'affirmer.
Pour réaliser au mieux toutes ces virtualités, il est **indispensable de formuler, bâtir, construire, structurer un projet.**

SOMMAIRE

1. POURQUOI UN PROJET ? (P. 4)

2. LA FONCTION DE DIRIGEANT (P. 6)

3. LE COMITÉ DIRECTEUR (P. 7)

4. LE PRÉSIDENT (P. 8)

5. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (P. 10)

6. LE TRÉSORIER GÉNÉRAL (P. 10)

7. LES COMMISSIONS DE TRAVAIL (P. 11)

8. LES TECHNICIENS (P. 12)

9. LES BÉNÉVOLES (P.14)

10. AU-DELÀ DU CLUB (P.15)

ANNEXES

FISCALITÉ DU BÉNÉVOLE – CONGÉ « BÉNÉVOLE » – CONGÉ « FORMATION » – ADRESSES UTILES – COMMISSION BÉNÉVOLAT

1. POURQUOI UN

Assurer le fonctionnement et le développement d'un club ne peut se concevoir que si ses activités et ses prestations correspondent aux besoins et aux désirs des différents publics auxquels il veut s'adresser et ce, en rapport avec l'environnement local, social, économique et politique. Il est donc indispensable que les dirigeants du club définissent une véritable **politique de développement, avant de rechercher les hommes, les institutions, les partenaires économiques et financiers** qui pourront apporter leur concours.

Le projet est indispensable à la progression du club... S'il est formalisé, ce n'en est que mieux... S'il existe, c'est déjà bien...
Pour espérer arriver à un résultat, il est recommandé de procéder de la façon suivante :

– **Établir un diagnostic,** tant sur le plan **quantitatif** (nombre et type d'adhérents, nombre et type de cadres, nombre et type d'entraînements et formations proposés, résultats sportifs obtenus, compétitions organisées, budget annuel, etc ...) que qualitatif (image du club dans la commune, son rayonnement, son accueil, etc ...).
– **Mener une analyse externe,** afin de mieux évaluer les **forces et faiblesses de l'environnement :** nombre et nature des activités sportives proposées sur le territoire de la commune, structures concurrentes, structures complémentaires, position vis-à-vis des médias locaux, etc ...
– **Définir le projet, les objectifs :** que veulent les dirigeants ? **Quel avenir voient-ils pour leur club ?** (Monter de niveau ? Former ou enrôler des jeunes ? Evaluer le potentiel et les capacités du club ? etc...) Il est donc important de doter votre club des moyens matériels, financiers et surtout humains nécessaires avant de s'engager dans la voie du « pluralisme ».
– **Définir la stratégie : quelles actions doit mener le club pour atteindre ses objectifs?**
– **Réaliser son projet** (Diversifier ses activités ? Les concentrer sur un public particulier ? Développer une activité existante ? etc...). La stratégie n'est finalement rien d'autre que la « Politique Générale » du club.
– **Définir la tactique : comment va-t-on mener son projet** ? Ce n'est qu'à ce moment que l'on peut valablement envisager de rechercher des partenaires et de sponsors.
– **Coordonner les actions** pour éviter qu'elles ne se contrarient et contrôler qu'elles sont en cohérence avec les objectifs.
– **Évaluer les résultats**
– Reprendre tout le processus ci-dessus à intervalles réguliers, afin d'éviter **ce qui pourrait mettre en cause la politique du club et qui risquerait de conduire à un club mal adapté à la demande, voire « vieillissant ».**



PROJET ?

DES EXEMPLES...

Bien sûr, il est impensable de bâtir une liste exhaustive du projet existant parmi les clubs français. Nous souhaitons vous en citer quelques uns :

– Monter dans la hiérarchie
– Gagner des compétitions.
– Former des jeunes joueurs pour les conserver ou accepter de les voir jouer à d'autres niveaux.
– Présenter à la fin de chaque saison des finances saines
– Assurer la promotion sociale de ses membres (plein emploi,...)
– Former, fidéliser les éducateurs et les bénévoles.
– Structurer et faire labelliser son « École de Rugby ».
– Intégrer le Rugby dans la vie sociale de la Commune.
– Favoriser en priorité la notion de plaisir avant la notion de résultat.
– Donner de la fierté d'appartenir à la « Famille Rugby ».
– Animer la vie locale : autres manifestations que des matchs.
– Participer à la vie Locale et Régionale.
– Cultiver l'échange...
– S'intégrer dans le monde scolaire...
– Donner de la vie et placer la passion au service du club (développer l'intergénération dirigeants/joueurs, le relationnel famille/club...)
– Permettre une liaison permanente entre toutes les composantes du club, etc...
– S 'entourer d'une équipe dynamique persuadée de sa mission.

COMMENT L'ÉLABORER

La notion de plaisir restant prioritaire,

– Privilégier la proximité et la réalité de l'environnement.
– Promouvoir l'image du club.
– Déterminer des choix qui s'inscrivent dans la durée.
– Respecter les valeurs du club.
– Tenir compte prioritairement des points forts et des points faibles.
– Dynamiser non pas rester une procédure administrative.
– Placer la passion au service des jeunes.
– Évoluer en permanence dans la plus stricte rigueur fonctionnelle.

Le club est dans sa globalité une équipe dynamique persuadée de sa mission.

« IL SUFFIT D'ESPÉRER POUR POUVOIR ENTREPRENDRE ET DE PERSÉVÉRER POUR POUVOIR RÉUSSIR. »



2 LA FONCTION

ENTRE RESPONSABILITÉ, MORALITÉ, EXEMPLARITÉ, DYNAMISME… LE DIRIGEANT EST UN HOMME DE CONTACTS ET DE RELATIONS.

Par « dirigeant », il faut entendre tout membre du Comité Directeur. Cette fonction impose, bien au-delà de l'engagement quotidien, une grande capacité de compréhension et de réactivité. Le dirigeant est reconnu et respecté par l'ensemble des adhérents du club qui lui font entièrement confiance…

Il gère une société de premiére importance dans le tissus social de la commune. Il permet à de nombreux jeunes de pratiquer ce sport merveilleux qu'est le rugby… Il reste jeune parmi les jeunes…

Il est membre d'un « club » qui, au-delà de résultats sportifs aléatoires, vit, évolue, rassemble des personnes issues de tous les horizons…

Son investissement, digne de tous les éloges, y trouve sa première récompense…

Au-delà de reconnaissance, de médailles, de statut particulier, d'allègement fiscal, son premier bonheur est de se savoir utile et efficace, tout en étant persuadé qu'il ne sera jamais indispensable car l'humilité et la modestie sont ses premières vertus.

Il est avant tout le représentant du club en interne (joueurs, parents de l'école de rugby, entraîneurs, éducateurs, officiels des instances fédérales…) et en externe (collectivités locales, territoriales, partenaires…).

La Licence Fédérale lui permet de bénéficier de toute la protection nécessaire au niveau de sa responsabilité civile… Il est indispensable qu'il en prenne totalement conscience.

Tout dirigeant de club doit se sentir concerné. À ce titre, il a l'**obligation de s'informer** mais également d'informer l'ensemble des membres du club.

Face à ces évolutions, il est primordial d'utiliser les outils déjà mis en place par nos instances fédérales : CD Rom « Dirig' rugby» et « Compte easy » (logiciel comptable), Guide du bénévolat, le Comité Départemental, les brochures fédérales…

ÊTRE UN DIRIGEANT RESPONSABLE, ÊTRE UN DIRIGEANT COMPÉTENT, ÊTRE UN DIRIGEANT « PROFESSIONNEL », C'EST ÊTRE UN DIRIGEANT D'AUJOURD'HUI

DE DIRIGEANT

À SAVOIR

– La loi 1901 interdit le cumul des fonctions. Il vous appartient d'en tenir compte pour éviter tous soucis éventuels et vous mettre en conformité avec les dispositions de cette loi.

– Chaque club de rugby est régi statutairement par la loi associative dite loi 1901. Cette loi prévoit différentes dispositions qui sont à appliquer.



3 LE COMITÉ DIRECTEUR

– Il est élu par l'Assemblée Générale composée de membres adhérents au club depuis au moins six mois et à jour de leur cotisation. Cette élection vaut pour une durée indiquée sur ses statuts.
– Il agit dans le respect des Règlements Généraux qui régissent la Fédération Française de Rugby
– Il nomme le Président et le Bureau Directeur.
– Il se réunit sur convocation du Président au minimum trois fois par an.
– Il met en œuvre la politique générale du club.

Lors de l'Assemblée Générale dont il a fixé l'ordre du jour :
Il pourvoit, en cas de vacance, au remplacement de ses membres .
Il propose le budget soumis par le Trésorier Général et en contrôle l'exécution.

4 LE PRÉSIDENT

RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION – REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION POUVOIR DE DÉCISION & D'ÉXÉCUTION

Il est élu par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur. C'est l'homme le plus à même de faire aboutir le projet du club :

Il est l'homme de la situation, il correspond à une ambition et non à une carence

En plus d'être celui qui commande, qui oriente, qui fixe les objectifs, il est le moteur de l'association, celui qui **« fait avancer »** qui impulse innovations et projet.

LE PRÉSIDENT EST L'UNIQUE REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ASSOCIATION.

– Il anime l'association et coordonne ses activités.
– Il assure les relations publiques, internes et externes.
– Il dirige l'administration de l'association.
– Il représente l'association devant la justice.

C'est pourquoi :

– Il convoque l'Assemblée Générale à la date fixée par le Comité Directeur qui définit, oriente et contrôle la politique du club.
– Il convoque le Comité Directeur au moins trois fois par an.
– Il convoque le Bureau Directeur chaque fois qu'il le juge nécessaire.
– En cas de vote, il a toujours une voix prépondérante.
– Il peut donner délégation.
– Il est le représentant légal de l'association devant la justice.
– Il est élu soit par l'Assemblée Générale, soit par le Comité Directeur selon l'article des statuts.

SON RÔLE EST DÉLICAT CAR IL DOIT SE PLACER « AU DESSUS DE LA MÊLÉE ». C'EST À LUI DE « FAIRE NAÎTRE » L'ESPRIT D'ÉQUIPE QUI DOIT ANIMER TOUS LES BÉNÉVOLES RÉUNIS AUTOUR DE LUI.

COPRÉSIDENT(S)

Fonction incompatible avec les dispositions de la loi 1901, donc aucune reconnaissance pour cette fonction non officielle.
La présence d'un ou de plusieurs coprésidents est incompatible avec les dispositions de la loi 1901, il ne peut et doit y avoir qu'un seul responsable pénal et juridique. Il est donc préférable de mettre fin à cette fonction. Nous vous recommandons donc un seul Président assisté d'un vice-Président qui aura la fonction de vice-Président délégué. Nous considérons que la présence de plusieurs coprésidents, en dehors du non respect de la loi, dilue aussi les responsabilités et diminue le dynamisme du club. Qui dirige ? Qui communique ?
Diluer les responsabilités n'est qu'un leurre et ne facilite en rien la vie du club.

MANDATAIRE DÉSIGNÉ DE L'ASSOCIATION.

Il signe les :
– Contrats de travail,
– Contrats d'assurances,
– Contrats d'emprunts,
– Contrats de publicité,
– Contrat pour droits audiovisuels,
– Dossiers des demandes de subventions (Etat, Collectivités Régionales, Départementales, Locales, CNDS…),
– statuts et modifications pouvant intervenir.

Il prend une part active à la progression générale de notre sport :
Il participe à la vie de son comité et de la Fédération en apportant ses idées et ses commentaires à la vie de son institution.
Il a le pouvoir de le faire… Il doit l'exercer.

AU PLAN SPORTIF :

– Il supervise les démarches administratives.
– Il est responsable de l'application des mesures de sécurité et de secours lors des rencontres, tournois, utilisation des enceintes sportives, ainsi qu'en matière d'accueil des équipes et de leurs dirigeants, délégués, directeurs de matchs.



VICE-PRÉSIDENT(S)

Les vice-Présidents sont nommés par le Comité Directeur sur proposition du Président, leur nombre varie en fonction des dispositions des statuts déposés en Préfecture.
Ils ont pour mission :
– De seconder le Président.
– D'assurer la Présidence d'une commission de travail.
– Sur délégation, de représenter le Président.
Le Président peut nommer un ou des vice-Présidents délégués qui le remplacent en cas d'absence provisoire ou prolongée. Cette nomination doit être validée par le Comité Directeur. Cette fonction ne retire pas la responsabilité juridique et pénale du Président.
Le ou les vice-Présidents délégués et les vice-Présidents doivent aider le Président dans l'accomplissement de toutes les tâches administratives, le contrôle de différentes fonctions sans pour autant assumer les responsabilités à la place du Président.

5 LE SECRÉTAIRE

Il est nommé par le Comité Directeur, sur proposition du Président.

– Il assure la totalité des fonctions administratives du club qu'**il peut aussi déléguer**
– Réception et diffusion du courrier.
– Suivi de tous les dossiers.
– Mise à jour des listings d'adhérents.
– Suivi des calendriers de l'ensemble du club.
– Convocation des équipes.
– Gestion des déplacements (transports, repas hébergement).
– Etablissement et classement des feuilles de rencontres.
– Etablissement des déclarations d'assurances.
– Suivi et rédaction des imprimés de mutations.
– Mise à jour des listings assurances et certificats médicaux.
– Classement et mise à jour des licences.
– Correspondance avec le Comité, la F.F.R., les différents organismes.
– Convocation aux différentes réunions sur demande du Président.
– Présentation du compte-rendu d'activité de l'association à l'Assemblée Générale.
– Rédaction du compte-rendu de chaque réunion du bureau du CD et de l'AG.
– Déclarations auprès des organismes concernés.
– Contrôle chaque année du renouvellement de l'assurance responsabilité civile et juridique.

Pour cela, il peut s'adjoindre, conformément aux statuts, un ou plusieurs Secrétaires Adjoints placés sous sa responsabilité et qui seront également nommés par le Comité Directeur sur proposition du Président.

6 LE TRÉSORIER GÉNÉRAL

Il est nommé par le Comité Directeur, sur proposition du Président.
Il assume toutes les tâches qui concernent la partie financière de l'association :
– Etablir, en étroite collaboration avec le Président et le Secrétaire Général, le budget prévisionnel.
– Contrôler que toutes les règles financières conformes à la Loi sont appliquées..
– Enregistrer toutes les informations qui dépendent du domaine financier à savoir : subventions, cotisations, sponsoring, annonceurs, cartes d'entrées....
– Assurer le total contrôle des recettes (entrées, bourriches, buvettes, vente d'articles divers).
– Préparer tous les dossiers de demande de subventions.
– Établir les déclarations et fiches de salaire s'il y a du personnel salarié.
– Établir le compte d'exploitation et le bilan de fin de saison.
– Faire approuver son bilan et budget prévisionnels par le Comité Directeur, avant l'Assemblée Générale.
– Une fois le bilan approuvé par l'Assemblée Générale du club, il doit respecter les procédures réglementaires et transmettre les documents aux autorités compétentes.
– Sauvegarder et archiver l'ensemble des documents comptables qui peuvent être réclamés sur une période minimum de 5 ans
– Informer le Président de toutes anomalies constatées dans le fonctionnement financier du club.

GÉNÉRAL



7 LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Elles sont **présidées par un vice-Président.** Pour le bon fonctionnement du club, il est souhaitable de créer des commissions de travail formées d'au minimum trois membres.
Ces commissions, qui ont un rôle important, devront être le lien indispensable à la communication et au développement de l'association.

Quel type de commissions :
– Commission sportive.
– Commission financière.
– Commission médicale (un médecin, un soigneur formé par équipe. A.F.P.S obligatoire)
– Commission école de rugby et scolaire.
– Commission animation et manifestations.
– Commission sécurité.
– Commission de discipline.
– Commission de partenariat et communication, etc…

– Ne régler aucune facture qui ne soit accompagnée d'un bon de commande et utiliser un plan comptable pour la totalité de la gestion financière.

Pour le contrat de volontariat associatif et à l'engagement éducatif, voir la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006. Possibilité d'utiliser également le Chèque emploi-Associatif pour régler les vacations éducateurs « Ecoles de rugby ».
Pour cela, il peut s'adjoindre conformément aux statuts un Trésorier Adjoint qui sera également nommé par le Comité Directeur sur proposition du Président et se faire assister d'un expert comptable et d'une commission de contrôle.



8 LES TECHNICIENS L'ENTRAINEUR ET LE L'ÉCOLE DE RUGBY

Choisis par le Président du club pour leurs qualités d'homme, d'éducateur au sens large du terme et leurs compétences

LEURS COMPÉTENCES

– Une bonne pédagogie,
– Le respect des valeurs principales du monde qui nous entoure,
– Un bagage technique indispensable conformément aux textes fédéraux,
– L'autorité nécessaire pour être écouté et respecté,
– Un sens aigu de l'organisation pour répartir les rôles en fonction de la qualité et l'expérience des éléments qui sont à sa disposition (administration, intendance, éducateurs terrains).

LEURS TÂCHES

– Avoir une évolution permanente dans les choix et les idées,
– Faire respecter les problèmes sécuritaires et de discipline,
– Maintenir des relations constantes en complémentarité avec le milieu scolaire
– Rester en contact permanent avec le Comité départemental.

LEURS OBJECTIFS

– Mieux se structurer pour mieux accueillir,
– Donner aux enfants la possibilité de progresser et mieux s'exprimer par une technique évolutive, ludique, éducative, sécurisante, la notion de plaisir devant être prioritaire,
– Préparer l'enfant à s'adapter à une société en pleine mutation qui doit combattre l'incivilité, et à accepter de se soumettre à l'esprit collectif, base de notre discipline et gage important pour l'avenir.



LE PROJET DE « LABELISATION » DOIT PERMETTRE DE S'INSCRIRE DANS DES PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS ÉCOLES DE RUGBY ET DES ÉLÉMENTS QUI LES COMPOSENT.

COORDINATEUR DE

LES AXES DE TRAVAIL

En matière d'accueil :
– l'organisation administrative,
– l'accompagnement,
– la surveillance et le suivi médical,
– les relations avec les parents.

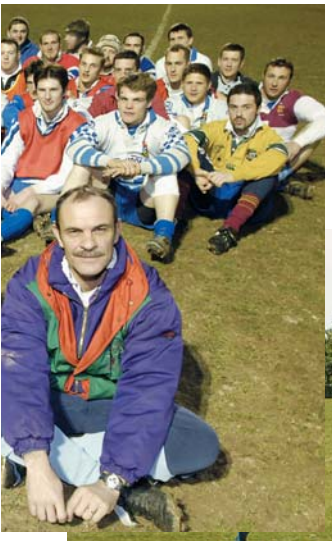
En matière de formation :
– le projet pédagogique en conformité avec la commission nationale technique.
– l'invitation pour les éducateurs à passer les cycles fédéraux,
– le respect de l'éthique et des règlements,
– la connaissance des règles,
– l'ouverture vers l'arbitrage,
– une formation adaptée en fonction des catégories d'âge,
– les CPS et la recherche de l'élite.

En matière de développement :
– un calendrier rationnellement établi en compétitions, rassemblements et tournois, en imposant les règles de sécurité obligatoires,
– des relations suivies avec le milieu scolaire.

En matière de communication :
– l'information permanente (bulletins mensuels ou trimestriels, médias),
– la participation aux réunions,
– le partenariat,
– l'information aux parents et l'implication de ces derniers.

À SAVOIR :

Les Comités départementaux tiennent à votre disposition toutes les informations qui concernent la « labélisation » de vos écoles de rugby.





9 BÉNÉVOLES : LES INCONTOURN.

SANS PASSION ET SANS UNE CERTAINE DOSE D'ABNÉGATION, LE BÉNÉVOLE NE PEUT S'ÉPANOUIR AU SEIN DE SON ASSOCIATION.

Un club, quel qu'en soit le niveau, ne peut vivre sans ses bénévoles. Leurs différentes missions, toutes aussi importantes et anonymes sont le lien indispensable entre le Comité Directeur, les entraîneurs, les joueurs et les spectateur :
Il est :
– Responsable des vestiaires.
– Responsable des équipements.
– Celui qui va tracer le terrain.
– Celle ou celui qui tient la buvette.
– Le porteur d'eau au sens le plus noble.
– Celle ou celui qui prépare les repas ou les casse-croûtes d'après match.
– Et bien d'autres qui vont se reconnaître…

Son activité ne le soumet à aucune obligation. Sa participation est volontaire, il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure ni dédommagement.
Il est, en revanche, tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.
Pendant son activité de bénévole au sein du club, il ne bénéficie pas de législation sociale, mais reste couvert par l'assurance responsabilité civile et juridique du club qui, elle, est obligatoire.

LE BÉNÉVOLE DOIT ÊTRE RECONNU ET VALORISÉ QUELLE QUE SOIT SA MISSION. DANS CE CAS, IL TROUVERA SA RÉCOMPENSE DANS LA SATISFACTION DU DEVOIR ACCOMPLI.





ABLES

10 AU DELÀ DU CLUB

LA RECONVERTION VERS L'ARBITRAGE

Nous vous encourageons dans le cadre de la formation de vos joueurs (de l'école de rugby au seniors) et de l'obligation faite aux clubs de fournir des arbitres, de motiver des anciens joueurs ou simplement des adeptes à se consacrer à l'arbitrage.
Il existe aussi une nouvelle génération de jeunes qui n'hésite pas à rejoindre les réunions de secteur pour assurer leur formation (L.C.A. stagiaire).

La fonction d'arbitre doit être une passion, un désir d'apporter sa rigueur et parfois son besoin de reconnaissance, elle est aussi une suite logique à votre amour pour notre sport. La fonction d'arbitre ne pénalise en rien l'environnement familial.

Rapprochez- vous de :
– votre délégué territorial aux arbitres
– vos responsables de secteurs



SE PRÉSENTER A UNE ÉLÉCTION

Les structures de notre fédération permettent différentes étapes électives en fonction de votre motivation, votre disponibilité, votre sens des responsabilités au service de la noble cause de notre sport.

Vous pouvez vous présenter aux différentes élections dans votre :
– Comité Départemental
– Comité Territorial
La vie d'un élu est passionnante, prenante.

Le dirigeant a des obligations, mais aussi, avouons-le, des satisfactions…

ANNEXES

LA FISCALITÉ DU BÉNÉVOLE

Les associations sont souvent confrontées à la nécessité de devoir prendre en charge les frais de déplacement occasionnés par leurs bénévoles lors d'activités liées à l'association. Deux possibilités d'offrent à elles :

Remboursement des frais

Les frais de déplacement que l'association peut être amenée à rembourser au bénévole ne sont pas imposables dès lors que ceux-ci correspondent à des dépenses réellement engagées. Ce remboursement peut revêtir un caractère forfaitaire. Il faudra pour cela que le conseil d'administration de l'association prenne la décision de rembourser ces frais et que les justificatifs soient fournis à l'appui de la demande de remboursement aux fins de vérification.

Déduction fiscale

Le bénévole n'a pas de statut fiscal particulier du fait de son engagement. Si le remboursement des frais par l'association n'est pas possible, les frais de déplacement engagés peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt. Les frais devront être directement liés à l'objet social de l'association, justifiés et ne devront pas avoir fait l'objet d'un remboursement par ailleurs.
Il est également admis que la déduction fiscale puisse être faite sur une base forfaitaire.
La Direction Générale des Impôts actualise chaque année les tarifs du barème applicable par une instruction publiée en début d'année pour les frais de l'année précédente. (instruction 5 – B – 3 – 06 du 13 janvier 2006 pour les fraus engagés au titre de l'année 2005).

LE « CONGÉ DU BÉNÉVOLE »

Sous certaines conditions, le salarié d'entreprise privée ou publique membre élu d'une association déclarée, peut obtenir et dans la limite d'un nombre réduit de jours ouvrables par an, des congés de représentation destinés à représenter son association auprès des instances légales mises en place par une autorité de l'Etat. (Voir articles L 225-8 et R 225-14 à 21 du Code du Travail)

LE « CONGÉ FORMATION »

Même disposition que ci dessus voir l'article 40 de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 et l'Article L931-1 du Code du Travail



ADRESSES UTILES

Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative
95 Avenue, de France - 75650 Paris Cedex 13
Tél. : 01 40 45 90 00
Site : www.jeunesse-sports.gouv.fr/

Fédération Française de Rugby
9,rue de Liège - 75 431 Paris Cedex
Tél. : 01 53 21 15 15 – Fax : 01 45 26 19 19
E-mail : bienvenue@ffr.fr
Site : www.ffr.fr

Centre National du Rugby
Domaine de Bellejame
3-5, rue jean de Montaigu
94460 Marcoussis
Tél. : 01 69 63 64 48 – Fax : 01 69 63 64 55

Préfecture et Service Départemental de la Jeunesse et des Sports
Se rapprocher des instances de son département

COMMISSION BÉNÉVOLAT

Président :
Jean Claude Gosselin (Normandie)

Secrétaire :
Allain Rouyer (Est)

Membres :
Georges Bantoure (Grand Sud)
Patrice Boiron (Ouest)
Jacques Danel (Nord-Est)
Jean Dubasque (Sud-Ouest)
Pierre Frances (Sud-Est)
Gérard Gaudriot (Nord-Est)
Michel Gouzon (Sud-Ouest)
Marie-Agnès Masdieu (Ouest)
Jean-Claude Muesser (Sud-Est)
Jean Ossun (Grand Sud)



J'ai souhaité que figure dans cet ouvrage, dédié aux nombreux dirigeants bénévoles du rugby français, ce message écrit par Mr. Alfred Minot, ancien président du Stade Bordelais, hélas décédé prématurément. Ce texte est affiché en permanence dans mon bureau car il constitue, à mes yeux, la ligne qu'il nous faut suivre, jour après jour, dans la mission que nous avons choisie. C'est un formidable encouragement.
Alain Doucet, Secrétaire Général de la FFR

N'ABANDONNEZ JAMAIS !

En fin de compte, le génie dans la vie n'est rien d'autre que le pouvoir d'assumer des efforts continus. L'échec et la réussite sont séparés par une frontière tellement étroite que nous la franchissons sans même nous en apercevoir. Ainsi, bien souvent, l'avenir nous apparaît très sombre, au moment précis où la situation va changer du tout au tout.
Trop tôt, nous baissons les bras et nous nous laissons aller au découragement, quand un effort supplémentaire, un peu plus de patience et de persévérance assureraient notre succès... Nous oublions qu'à la marée descendante succède toujours la marée montante.
Dans une vie, dans un métier, dans les affaires, dans les collectivités ou dans le sport, partout et toujours... la rigueur, la ténacité et la confiance maintenues dans les plus dures épreuves peuvent changer en réussite ce qui, sur le moment, pourrait laisser croire à un échec certain.
Or le seul échec, c'est l'abandon !
Victoire ou défaite ne dépend que de nous car la seule barrière véritablement insurmontable, c'est de renoncer à atteindre son propre but.
N'ABANDONNEZ JAMAIS !